



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

**Séance du 04 juillet 2023**

**Objet : Désignation de représentants Fourrière animale de Vallongues**

L'an deux mille vingt et trois et le 04 juillet à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à M. MUNOZ Estéban. Mme ROBERT Carole a donné procuration à M. GONCALVES Gilles. M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Délibération n° 2023/04/29

**OBJET : Désignation de représentants Fourrière animale de Vallongues**

Mme le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2022 qui sollicitait l'adhésion de la commune au syndicat de Vallongues pour la prise en charge des animaux errants.

La demande de la commune a été acceptée par le Syndicat.

Il convient donc de désigner 2 représentants auprès du syndicat.

Mme le Maire propose de désigner :

Titulaire : Gilles GONCALVES

Suppléant : Thierry DURAND

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité désigne les représentants suivants au sein du conseil du syndicat de Vallongues :

Titulaire : Gilles GONCALVES

Suppléant : Thierry DURAND

Malijai,  
Le 04 juillet 2023  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com